

# ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

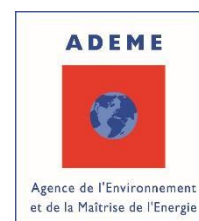
## STRATEGIE ET PLAN D'ACTION 2019- 2025



Communauté de Communes du  
**HAUT VALLESPIR**

*VERSION Février 2019*

*Avec le soutien de l'ADEME Occitanie*



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Cadre réglementaire : du contexte aux enjeux</b> .....	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>contexte aux enjeux</b> .....	<b>3</b>
1.1	Les engagements nationaux et internationaux.....	3
1.2	Le cadre d'engagement national .....	4
1.3	Contexte régional .....	6
1.4	Pays Pyrénées Méditerranées, une structure et son territoire déjà engagés dans la transition 9	
<b>2</b>	<b>Cadre d'élaboration du PCAET</b> .....	<b>11</b>
2.1	Cadre méthodologique réglementaire .....	11
2.2	Le pilotage du PCAET .....	12
2.3	Le calendrier de mise en œuvre du PCAET .....	14
<b>3</b>	<b>Synthèse des enjeux énergie climat</b> .....	<b>16</b>
3.1	Emissions atmosphériques .....	16
3.2	La situation énergétique du territoire.....	19
3.3	Le développement des énergies renouvelables.....	19
3.4	Les enjeux environnementaux.....	20
<b>4</b>	<b>Elaboration de la stratégie</b> .....	<b>22</b>
4.1	Le cadre de réflexion .....	22
4.2	Objectifs ajustés au territoire .....	26
<b>5</b>	<b>Concertation, communication et sensibilisation</b> .....	<b>31</b>
5.1	Sensibilisation et concertation des acteurs .....	31
5.2	Sensibilisation et concertation grand public.....	32
<b>6</b>	<b>le Plan d'action du PCAET</b> .....	<b>34</b>
6.1	Structuration.....	34
6.2	Déclinaison des fiches actions .....	36
<b>7</b>	<b>Une démarche d'amélioration continue</b> .....	<b>37</b>
7.1	Suivi et évaluation partagée .....	37
<b>8</b>	<b>Table des figures</b> .....	<b>38</b>
<b>9</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>38</b>

# 1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

## 1 CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans), est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire entre 1880 et 2012. De plus, selon les projections les plus récentes<sup>1</sup>, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 5.5°C d'ici à la fin du XXIème siècle. Seul le scénario le plus optimiste (impliquant de fortes réduction des GES à l'échelle mondiale) permettrait de maintenir la hausse de la température en dessous des + 2° C

Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

### 1.1 LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

---

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Élaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCAET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en s'inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990. Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,

---

<sup>1</sup> 5eme rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), Sept 2013

- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)



En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutira à la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant son engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines. Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat-énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

## 1.2 LE CADRE D'ENGAGEMENT NATIONAL

---

Dans le cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, avant même la signature de l'Accord de Paris, la **loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**.



Cette loi constitue la pierre angulaire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) engagée par la France. Cette stratégie donne les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de **30 %** la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;

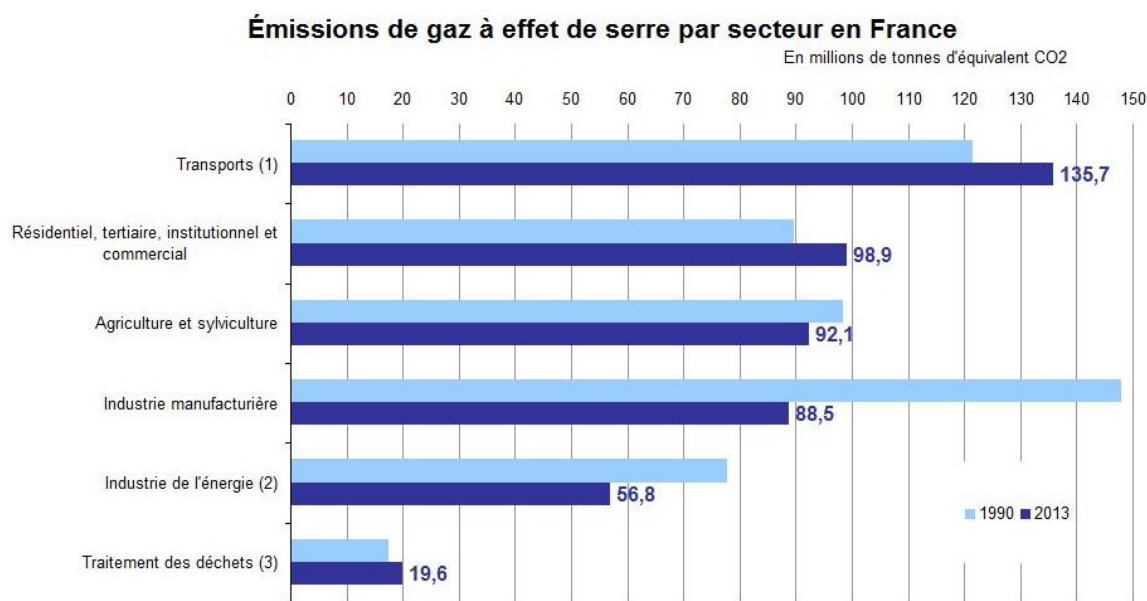
- Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

La LTECV renforce également le rôle des EPCI en les nommant coordinateurs territoriaux de la politique énergie air climat ; ils sont identifiés par la SNBC comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI<sup>2</sup> sont soumis à la **réalisation d'un Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET)**.

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** va plus loin en termes d'engagement en définissant la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES déclinée par secteur et dans le temps. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028.



La France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4).



**Notes :** hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt) ; (1) aérien et maritime : trafic domestique uniquement ; (2) y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie ; (3) hors incinération des déchets avec récupération d'énergie, et hors captage de biogaz.  
**Champ :** France métropolitaine, départements d'Outre-mer, Saint Martin (périmètre Protocole de Kyoto).  
**Source :** Citepa (inventaire CCNUCC, format "Plan Climat"), juin 2015.

Figure 1: Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013, source ; CITEPA format Plan Climat

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- **une baisse de l'intensité carbone de l'économie** : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité

<sup>2</sup> D'ici le 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants

maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs

- **un développement majeur des économies d'énergie** dans l'ensemble des secteurs : notamment l'industrie, les bâtiments, les transports
- **le développement de l'économie circulaire** : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- privilégier les produits durables et réparables
- s'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.
- réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions
- diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, comportements vertueux, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique,...)

**Nota bene** : Le 06 décembre 2018, le gouvernement a rendu public **son projet de Stratégie National Bas Carbone révisée**. Une des grandes nouveautés est la prise en compte de la capacité de séquestration du territoire dans l'équation. L'objectif serait de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 c'est-à-dire que le niveau de nos émissions soit équivalent à la capacité des puits de carbone (croissance des forêts, stockage carbone des sols mais aussi technique séquestration sur site industrielle,..) sur le territoire national.

Ce projet devrait être adopté d'ici au 2ème semestre 2019.

Ces évolutions n'ont pas été prises en compte dans la présente démarche car non intégralement finalisées et validées

## 1.3 CONTEXTE REGIONAL

---

### 1.3.1 SRCAE Languedoc Roussillon

Le SRCAE est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 19 avril 2013, le SCRAE de la Région Languedoc Roussillon est articulé autour de **12 orientations** qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air

- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain
- Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires
- La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
- Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée

Ces orientations décrivent les leviers qu'entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu'elle s'est fixée à l'horizon 2020 et 2050 :

	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-9%	-44%
Production d'énergies renouvelables	+34%	+65%
Emissions de GES	-34%	-64%
Emissions de NOx	-44%	-
Emissions de PM <sub>2,5</sub>	-24%	-
Emissions de Benzène	-75%	-
Emissions de COV	-31%	-

Tableau 1 : Synthèse du scénario d'objectifs régionaux présenté dans le projet de SCRAE

Le PCAET de la Communauté de commune Communauté de communes du Haut Vallespir cherche à tendre vers les objectifs du SRCAE de la Région Languedoc Roussillon puis du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRADDET, instauré par la loi NOTRe et obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner les SRCAE, les PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets), les SRADDT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et les SRI (schéma régional intermodalité) du territoire.

### 1.3.2 REPOS Occitanie

La loi NOTRe a renforcé les compétences des régions et leurs rôles de chef de file (notamment sur les enjeux « énergie » et « climat »). Elle prévoit également l'intégration et la mise en cohérence des différents schémas sectoriels régionaux (dont le SRCA et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique) dans un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET.

C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

Dès fin 2016, la Région Occitanie s'est fixée comme ambition de devenir la première région à énergie positive européenne à l'horizon 2050.

La stratégie baptisée REPOS (pour « Région à Energie Positive ») vise la division par deux des consommations d'énergie par habitant et la multiplication par 3 de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

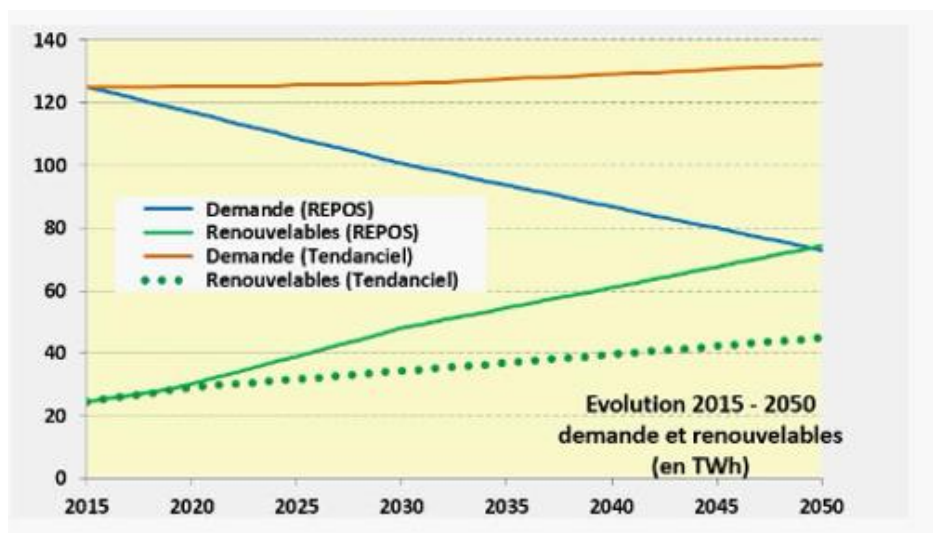
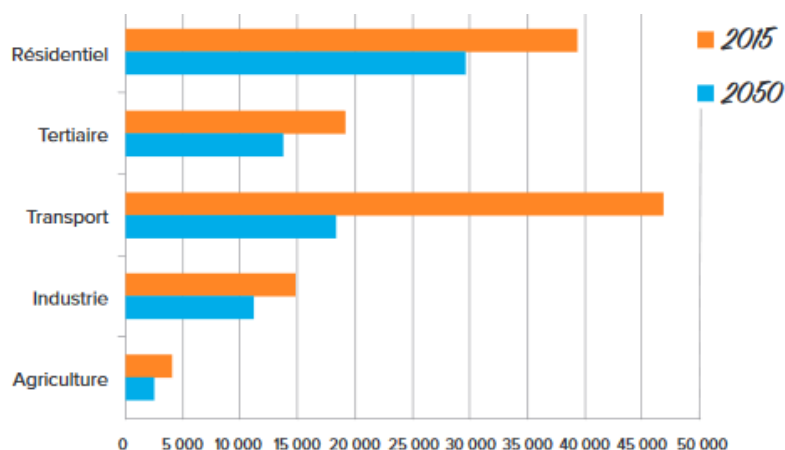


Figure 2 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie

Les premiers scénarios établis durant l'année 2017 ont permis de décliner cette ambition selon une approche sectorielle :



	Evolution 2015-2021	Evolution 2015-2026	Evolution 2015-2030	Evolution 2015-2050
Résidentiel	-9%	-16%	-23%	-39%
Tertiaire	-7%	-14%	-20%	-42%
Industrie et agriculture	-14%	-18%	-22%	-40%
Transport	-11%	-21%	-31%	-68%
Total	-10%	-18%	-25%	-51%



Figure 3 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS

Concernant la production d'énergie, la Région entend passer de 25.9 TWh à 53 TWh d'ici 2030 puis 84.7 TWh d'ici 2050.

La région met essentiellement le curseur sur l'éolien (30% de la production en 2050), le photovoltaïque (24%) et le bois énergie (17%).

## 1.4 PAYS PYRENEES MEDITERRANEEES, UNE STRUCTURE ET SON TERRITOIRE DEJA ENGAGES DANS LA TRANSITION

---

Depuis des années, le Pays Pyrénées-Méditerranée a investi la thématique de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dès 2008, il élabore son Agenda 21, le premier du département des Pyrénées-Orientales.

Son rôle est d'accompagner les collectivités membres au travers d'actions innovantes et collectives à l'image de l'opération mutualisée de Conseil en Orientation Energétique (COE) des bâtiments publics de 47 communes et 1 Communauté de communes.

En 2011, le Pays valide son Plan Climat Energie Territorial, construit par l'ensemble des élus et des acteurs.

En parallèle, le Pays s'est doté d'autres documents stratégiques sectoriels :

- le Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages,
- le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée,
- Les Chartes Forestières de Territoire. Ces dernières, visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, ont été fusionnées et révisées de manière concertée en 2016. La nouvelle stratégie forestière locale intègre des enjeux communs au PCAET tels que la structuration des filières Bois Energie et Construction, l'adaptation et le rôle des forêts au changement climatique ou encore la préservation de la biodiversité.

L'animation territoriale, adossée à ces stratégies et engagée par le PPM, a insufflé une forte dynamique qui se traduit par de nombreuses initiatives portées par les EPCI et les communes en partenariat avec les acteurs du territoire.

La labellisation du Pays « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 9 février 2015, reconnaît ces engagements et permet, via une enveloppe de 2 millions d'euros, de mettre en œuvre les 31 projets présentés dans le programme d'actions : modernisation de l'éclairage public, installations photovoltaïques en autoconsommation, événements de sensibilisation pour une mobilité durable, rénovation énergétique de bâtiments publics, installation d'équipements de visio-conférences, etc.

Cette démarche lui permet aux collectivités du territoire d'engager rapidement les premières actions et permet de mettre en place une dynamique autour des enjeux énergie climat.

Par ailleurs, le Pays a déposé sa candidature à l'appel à projet de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Région Occitanie » et a été retenu pour bénéficier d'une aide financière pour l'élaboration du PCAET.

## 2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET

### 2.1 CADRE METHODOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- ❖ Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
  - ✓ Les **émissions territoriales de gaz à effet de serre**
  - ✓ Une analyse des **consommations énergétiques** du territoire
  - ✓ La présentation des **réseaux de transport et de distribution d'énergie**
  - ✓ Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
  - ✓ Une **évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement
  - ✓ Un état de la **production des énergies renouvelables** et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ;
  - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...)
- ❖ La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- ❖ Un **programme d'actions** qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- ❖ Un **dispositif de suivi et d'évaluation**

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la CC du HautVallespir n'est, à ce jour pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet Air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme

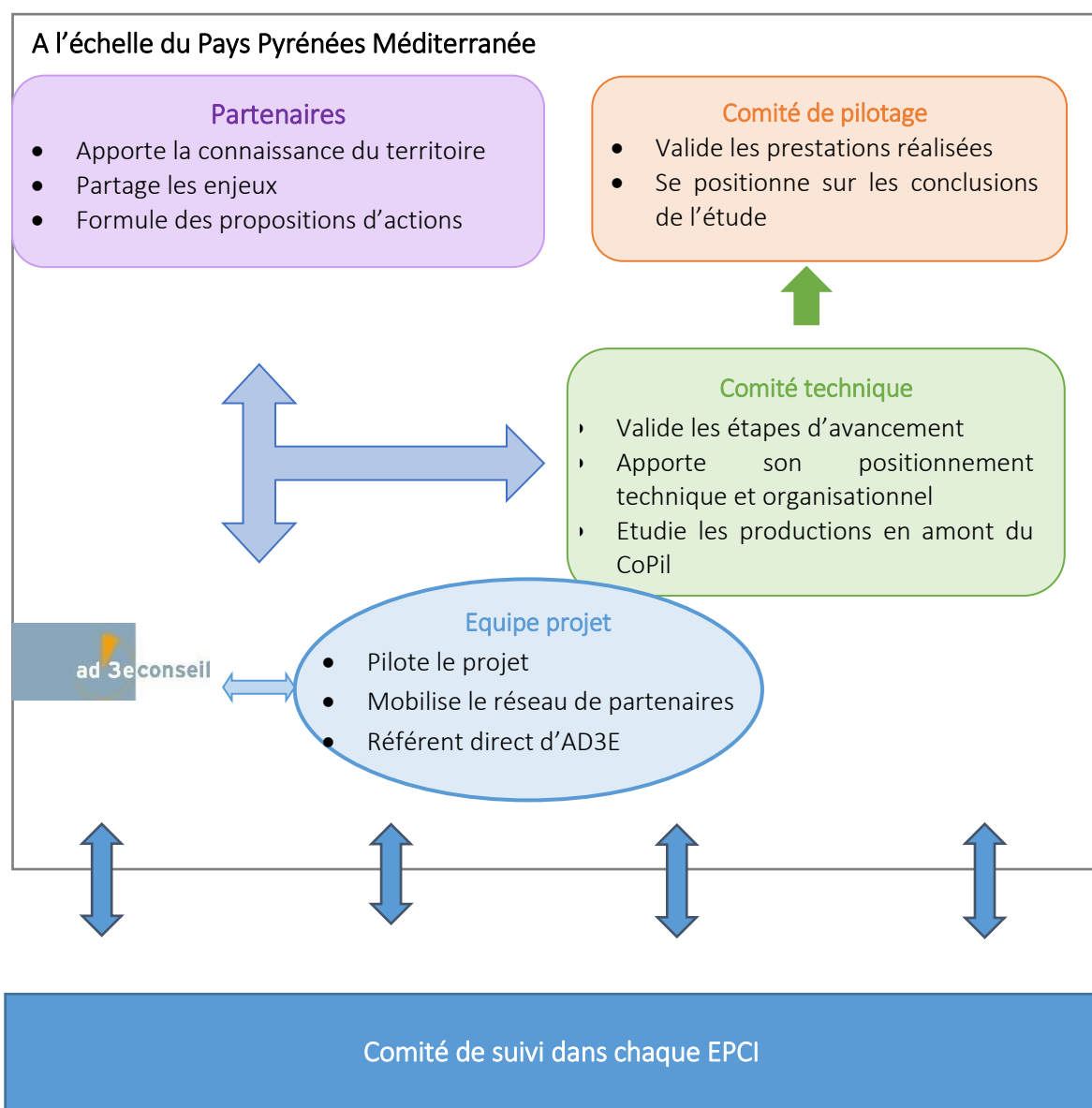
Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constitue une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

## 2.2 LE PILOTAGE DU PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuses du projet avec leurs compétences propres.

En tant qu'animateur et coordinateur des 4 PCAET à l'échelle de ces EPCI membres, le Pays Pyrénées Méditerranée organise le pilotage des projets à deux échelles :

Schéma des instances de pilotage et de gouvernance :



## A l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée

### ⇒ Equipe projet

L'équipe projet travaille à l'élaboration du projet ainsi qu'à sa coordination. Elle est composée de la chargée de mission PCAET du Pays, qui assure l'organisation et l'animation du projet et d'un chargé de mission au sein de chacune des collectivités.

- Chargée de mission du Pays Pyrénées Méditerranée
- Chargée de mission CC Vallespir
- Chargée de mission CC Albères Côte Vermeille et Illibéris
- Chargé de mission des Aspres
- Chargée de mission CC Haut Vallespir

### ⇒ Comité technique (CoTech) – 3 réunions

Cette instance apporte la connaissance technique et politique nécessaire à la cohérence du projet. Elle assure le suivi et la validation méthodologique et technique du projet et exprime les besoins spécifiques du territoire et des collectivités. Ce comité sera garant de l'orientation et de la validation opérationnelle des étapes successives du projet. Il prépare l'ensemble des éléments qui seront portés à validation du Comité de pilotage.

La composition du comité technique est décrite en Annexe.

### ⇒ Comité Stratégique – 3 réunions

Le Comité stratégique assure le suivi et la validation stratégique de la mission d'étude ainsi que la cohérence politique avec le projet de développement du territoire. Il se compose du Président de Pays Pyrénées Méditerranées et des élus référents de l'ensemble des 4 EPCI.

Cette instance et ces représentants portent le projet auprès des instances décisionnaires : conseil communautaire/ bureau des maires.

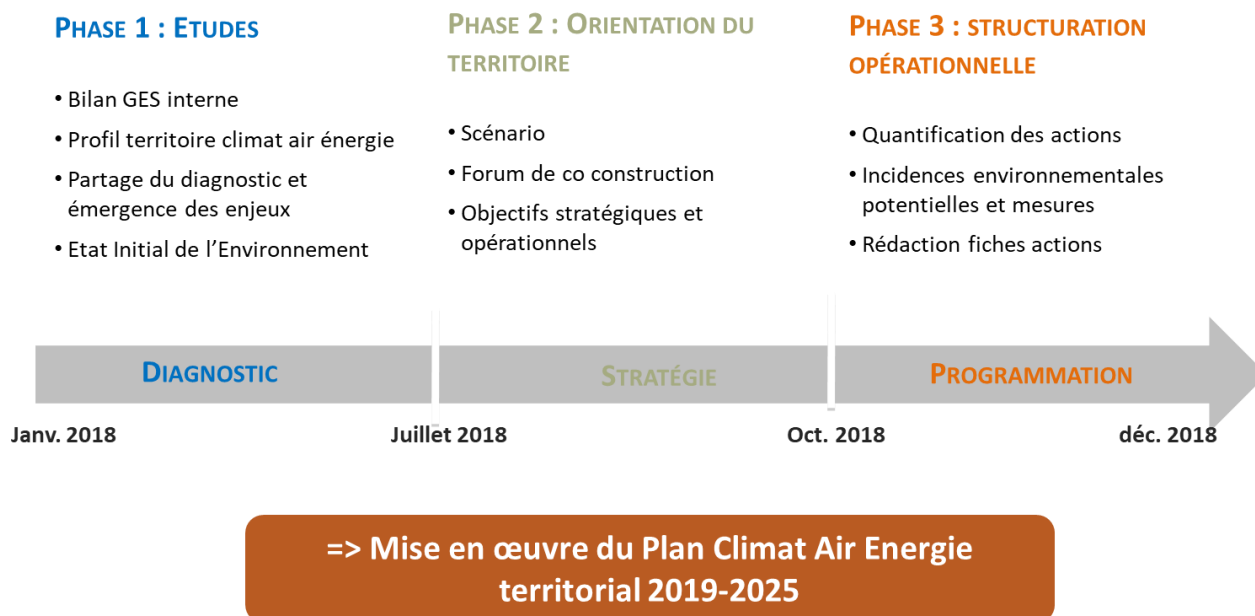
## A l'échelle de la CC du Haut Vallespir

### ⇒ Comité de suivi

Un élu référent a été désigné au sein de la Communauté de communes pour suivre techniquement et politiquement le projet. Cet élu est aussi l'élu référent de la Charte Forestière (CFT) du Pays Pyrénées Méditerranéen ce qui permet de renforcer les actions inscrites dans la CFT et ayant trait au climat. Plusieurs réunions ont été assurées soit avec des élus, soit élus et agents selon l'objet de la réunion pour échanger sur le diagnostic et bâtir une stratégie et des objectifs cohérents aux potentialités du territoire.

## 2.3 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux du Pays Pyrénées Méditerranée et de ses 4 EPCI membres, dont la CC Haut Vallespir, ont été élaborés de manière concomitante de janvier 2018 à décembre 2018 :



Le PCAET s'est construit en trois temps :

1. La première phase vise à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**.

Ce profil porte sur les 2 volets d'un PCAET :

- Interne : Un bilan des émissions de GES générées par le patrimoine et les activités de chacun des 4 EPCI a été réalisé afin d'identifier les principaux postes d'émissions, avec la finalité de réduire l'impact carbone.
  - Territoire il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de Gaz à effet de Serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.
2. La seconde phase consiste à organiser la **concertation avec les acteurs** et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'actions pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire et de mobiliser les services internes comme les multiples partenaires territoriaux.
  3. La dernière phase consiste à élaborer le **1<sup>er</sup> programme d'actions pluriannuel et chiffré**. Les différentes actions déjà engagées ou en cours sont articulées et mises en cohérence avec les propositions de la concertation qui auront été retenues par le comité de suivi. Un cadre

stratégique est défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière, organisationnelle.

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

## 3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENERGIE CLIMAT

Le profil Energie Air Climat a fait l'objet de 3 études :

- Le Bilan Gaz à Effet de Serre® Patrimoine et Services pour le volet interne
- Le Profil Energie Air Climat
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique

Ces rapports sont joints en annexe.

### 3.1 EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

#### 3.1.1 Gaz à Effet de Serre du territoire

Les émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Vallespir correspondent à **53 ktCO<sub>2</sub>e**, soit 5.4 tCO<sub>2</sub>e/habitant.

Ce ratio est supérieur à celui du département (3.9 tCO<sub>2</sub>e/an/hab.) et à celui du Pays (4 tCO<sub>2</sub>e/an/hab.).

Elles sont essentiellement liées à l'usage d'énergie d'origine fossile. Ainsi, les principaux émetteurs du territoire sont le secteur industriel (procédés industriels), le secteur résidentiel (usage de fioul et de gaz pour le chauffage) et le secteur du transport routier (combustion de carburant).

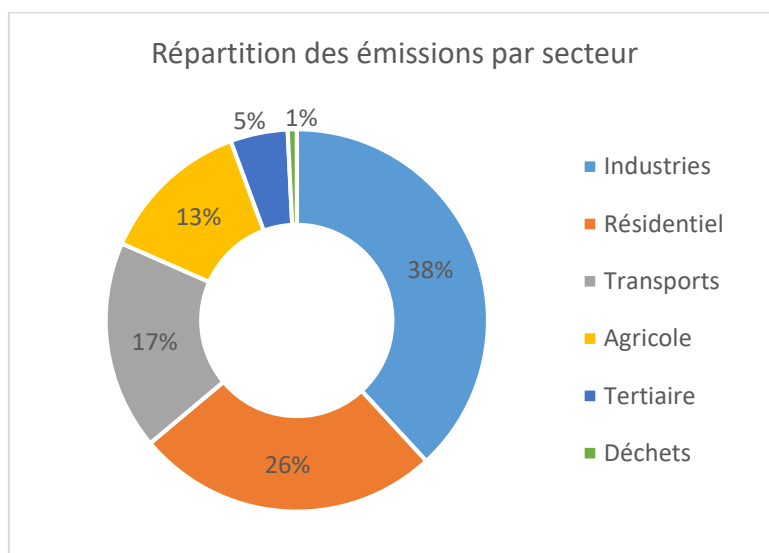


Figure 4 Profil des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCHV, par secteur d'activités en 2015, en %. Source : ATMO Occitanie

La topographie, le profil rural et le caractère naturellement boisé du territoire le rendent difficilement accessible autrement que par voiture (RD 115). La voiture individuelle est ainsi le mode de transport quasi incontournable, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Bien que le secteur des transports ne soit pas le plus émetteur du territoire, il est tout de même nécessaire de promouvoir des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique



individuelle et repenser la mobilité du territoire. Si les transports en commun, encore sous-développés, sont actuellement de la compétence de la Région (bus à 1€), les modes doux sont à privilégier pour les courtes distances (aménagement piétons et cyclables). En effet, nombreux sont les actifs de la CCHV qui travaillent sur leur lieu de résidence (55%). A moduler

La limitation de l'usage des énergies fossiles (fioul et gaz naturel) et de l'électricité dans le bâti constitue également un enjeu majeur pour le territoire. Cela passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun (sobriété énergétique), la rénovation du bâti (efficacité énergétique) mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (filière bois énergie, solaire photovoltaïque, éolien, etc.). Il est important de souligner que la CCHV s'est engagée depuis plusieurs années à développer la filière bois énergie sur le territoire. Ainsi, la biomasse occupe déjà une place importante dans les consommations énergétiques résidentielles (20%).

Pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'entretien et la gestion durable des massifs forestiers est un levier majeur. En effet, les espaces forestiers (68% de la superficie totale du territoire de la CCA) constituent un puits de carbone naturel conséquent qu'il faut pouvoir préserver. La CCHV, par le déploiement de la filière bois énergie, contribue à cette logique de gestion forestière durable.

### 3.1.2 Zoom sur les émissions GES patrimoine et services

En 2017, la Communauté de communes du Vallespir a émis **212 tCO2e** (soit 1.7 tCO2e / agent).

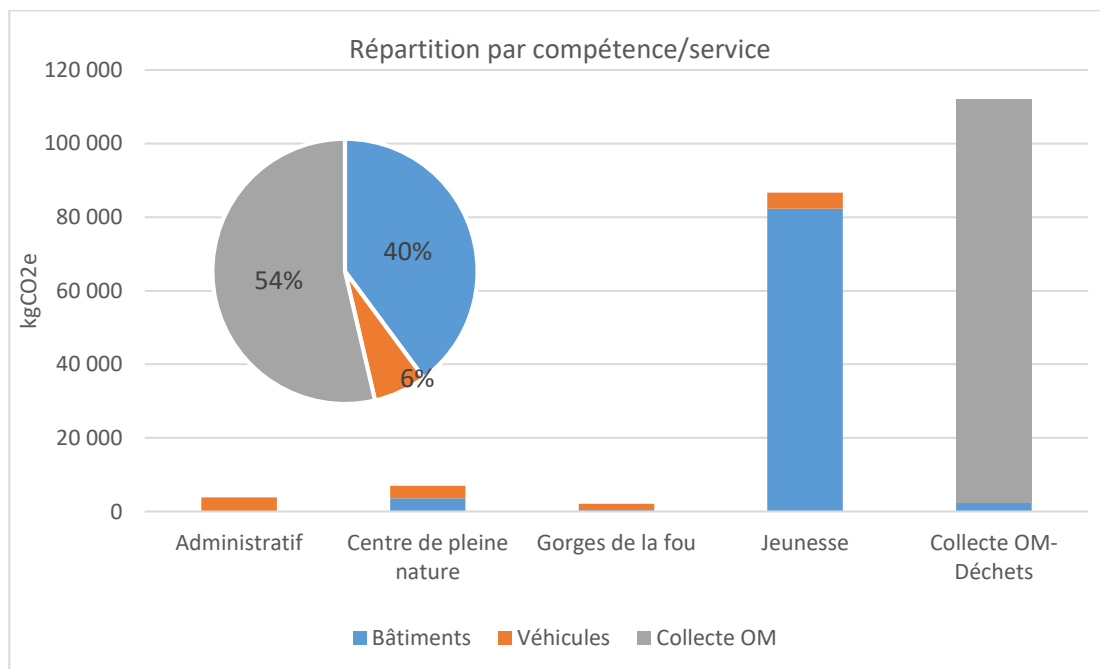


Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCHV par poste, en tco2e, Source : BGES CCHV, 2017

Plus de la moitié des émissions internes sont associées à la compétence de collecte et de traitement des déchets du territoire. Le choix de BOM (Bennes à Ordures Ménagères) plus sobres en énergie,

l'optimisation de l'organisation de la collecte, l'extension des consignes de tri, le déploiement de composteurs sur le territoire sont autant d'alternatives pour réduire les émissions de GES liées à cette compétence.

De manière parallèle, la prévention des déchets contribue à limiter la production de déchets à la source. La première économie étant le déchet que l'on ne produit pas. La CC du Haut Vallespir a validé son Plan de prévention des déchets fin 2018.

A noter que la collectivité dispose d'une chaufferie bois qui alimente plusieurs bâtiments. Elle permet de limiter l'impact des consommations de ces bâtiments.

### 3.1.3 Polluants atmosphériques

Un diagnostic spécifique au territoire a été réalisé par ATMO Occitanie. Il a permis d'une part de disposer des estimations de émissions par polluants à l'échelle communale ainsi que les cartes d'exposition des populations aux concentrations de ces polluants.

Les principaux polluants émis sur le territoire de la Communauté de communes sont :

- Les oxydes d'azote dont 43 % sont émis par les transports routiers (les zones les plus exposées en termes de concentration sont les abords des axes routiers) et 36% par le secteur industriel ;
- Les composés organiques volatiles provenant en grande majorité du secteur résidentiel (74%) ;
- L'ammoniac majoritairement émis par les activités agricoles du territoire (engrais) ;
- Les particules en suspension PM 10 et PM2,5 principalement émises par le secteur résidentiel du fait notamment du chauffage au bois (73% des PM 2.5 et 68% des PM 10) et par le transport routier (14% des PM 2.5 et 16% des PM 10).

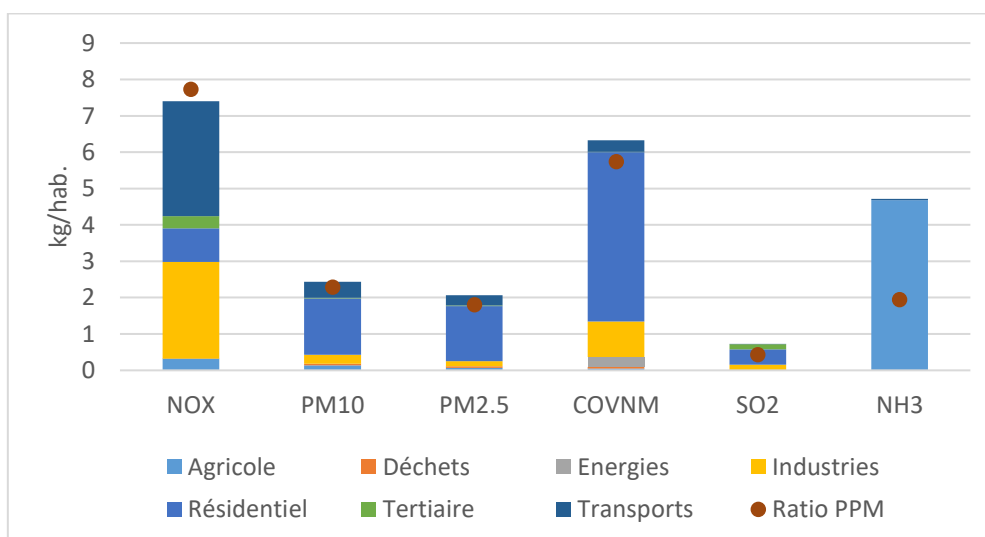


Figure 6 Emissions de polluants atmosphériques par habitant sur le territoire de la CCHV, en kg/hab., Source : Atmo Occitanie

Les pollutions atmosphériques représentent un enjeu pour le territoire en terme de protection de la santé humaine, et ce particulièrement lors des périodes estivales.

La question de la qualité de l'air peut être abordée de manière transversale en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et le renouvellement des équipements « bois énergie ».

### 3.2 LA SITUATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

---

En 2015, le territoire de la Communauté de communes du Haut Vallespir a consommé **403 GWh**. Le secteur de l'industrie (56%) est prépondérant dans le bilan énergétique du territoire. Dans une moindre mesure, le secteur résidentiel (17%) et celui des transports routiers (16%) participent aux consommations énergétiques du territoire.

La consommation de ces deux derniers secteurs est en constante augmentation au niveau régional (+40% dans le résidentiel entre 1990 et 2008 et +10% pour le secteur du transport entre 1990 et 2008).

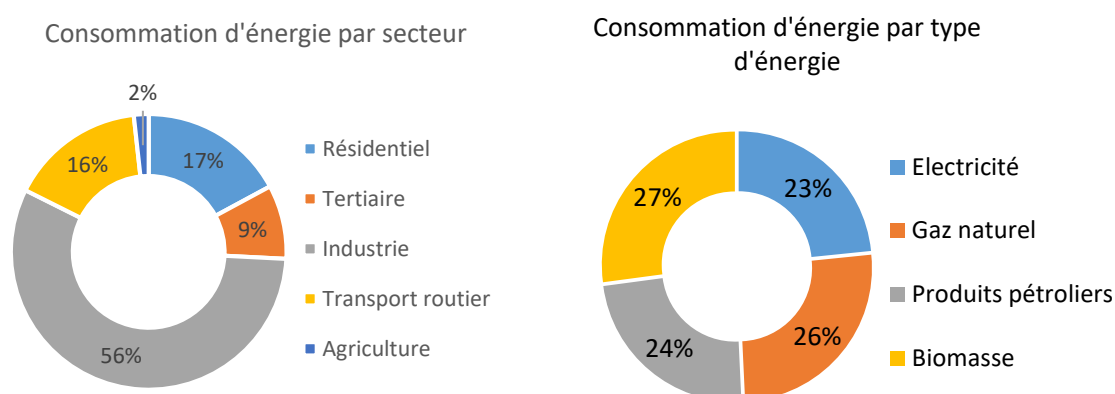


Figure 7 Consommation d'énergie finale par type d'énergie et par secteur en 2015, en %, Source : Bilan OREO

La CCHV présente un profil énergétique atypique par rapport aux autres communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée : la consommation en énergies fossiles (carburants, fioul et gaz naturel) y est moins élevée. En effet, l'utilisation de **biomasse (bois) à 27%** est importante et encourageante : elle représente plus d'un quart des consommations du territoire. A noter que la part des énergies fossiles dans le mix énergétique reste tout de même majoritaire (50%).

La maîtrise de la demande en énergie est primordiale puisqu'elle touche directement au pouvoir d'achat des résidents de la Communauté de communes du Haut Vallespir. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

### 3.3 LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

---

En 2015, le territoire a produit **163 GWh soit 40.5%** de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par les 5 microcentrales hydrauliques implantées sur le cours du Tech. (48% de la production) puis par l'usage du bois énergie comme source de chauffage principale dans le résidentiel.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux enjeux de consommation notamment dans le bâti.

Depuis plusieurs années, la CCHV mise sur le « bois énergie » pour développer son territoire. Elle a ainsi développée une stratégie, depuis l'approvisionnement en bois jusqu'à la revente de l'énergie, qui lui a permis de devenir un acteur incontournable du bois énergie dans le Haut Vallespir.

D'autre part, en plus de bénéficier d'une production hydroélectrique non négligeable, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une filière solaire (solaire photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable.

A noter que la Région Occitanie a pour ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> région d'Europe à énergie positive à l'horizon 2050. Cela signifie notamment une couverture en énergie renouvelable permettant de répondre aux besoins énergétiques des habitants et des secteurs économiques.

### 3.4 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

#### 3.4.1 La vulnérabilité climatique du territoire

Depuis une trentaine d'année ; un réchauffement est observé sur l'ensemble des implantations géographiques de l'ancienne région Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Mont Aigoual, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Sète, Perpignan). Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de +1,2 à +1,4°C.

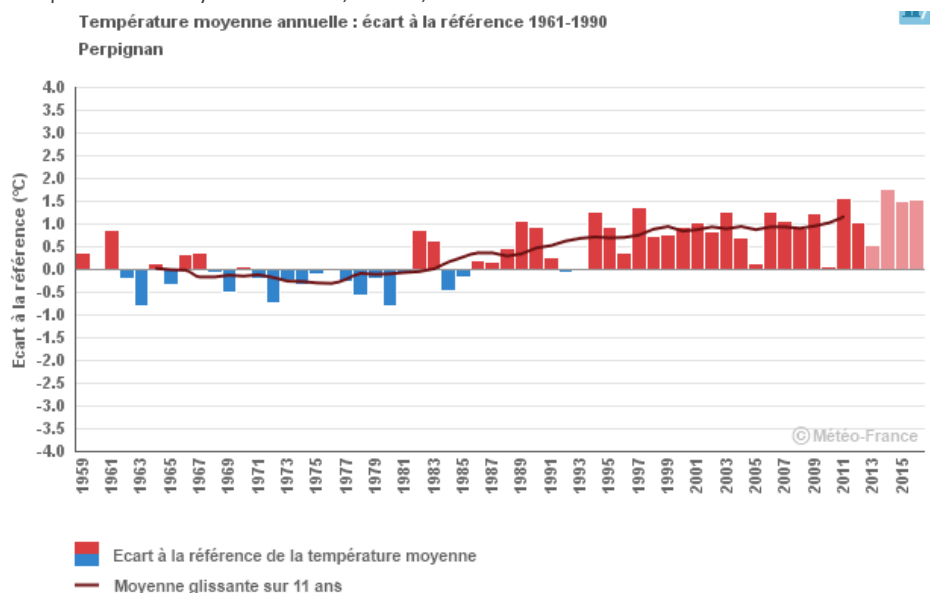


Figure 8 : Evolution des températures moyennes annuelles par rapport à la référence, à Perpignan, période 1961-1990, données Météo France

**L'adaptation passe par l'anticipation des effets du changement climatique et par la prise de mesures visant à les réduire.** Les prendre dès aujourd'hui nous permettra de réduire les coûts générés par le

changement climatique. En effet, le Groupe International des Experts du Climat indique qu'une hausse de 2°C pourrait entraîner une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

### 3.4.2 *Les composantes du territoire vulnérables et impactées par le changement climatique*

---

A l'échelle du territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

→ **Impacts et conséquences sur les ressources naturelles :**

- > **Baisse de la ressource en eau disponible** : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable, conflits d'usage notamment avec l'irrigation et les activités touristiques, baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants), problème d'irrigation, etc.
- > **Evolution du paysage et de la biodiversité locale** : apparition de nouvelles essences parfois invasives, remontée en altitude des alpages et des massifs forestiers, etc.

→ **Impacts et conséquences sur les activités économiques :**

- > **Modification des rendements agricoles et sylvicoles** : le changement climatique peut être bénéfique pour l'élevage, mais seulement si les éleveurs parviennent à adapter leurs pratiques pour suivre l'évolution du climat, de la phénologie des plantes et de la portance des sols ; le changement climatique augmentera les risques d'incendies et sanitaires en forêt et influencera la croissance et la production des massifs forestiers, etc.
- > **Modification des saisons touristiques** : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs), hausse des températures qui peuvent affecter l'attractivité du territoire, augmentation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (besoins en déplacement), augmentation de la vulnérabilité des populations touristiques aux risques, etc.

→ **Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire** (santé, urbanisme, tourisme) :

- > **Accentuation des événements naturels** (inondations, incendies, mouvements de terrain ...) : impacts économiques liés aux inondations ; risque de feux de forêt, risques de mouvements de terrain décuplés en montagne, etc.
- > **Des risques sanitaires émergents** : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (19.2% de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), émergence de maladies infectieuses, etc.

## 4 ELABORATION DE LA STRATEGIE

La Communauté de communes du Haut Vallespir, n'est pour l'instant pas soumise à l'obligation (population inférieure à 20 000 habitants) mais s'est engagée à adhérer à la démarche de façon volontaire.

La volonté de la CC du Haut Vallespir durant tout l'élaboration de son PCAET vise à :

- Mettre en cohérence l'ensemble des actions menées notamment en termes de production d'énergie locale et renouvelable
- Valoriser ses atouts et des ressources notamment forestières
- Capitaliser et mutualiser son expérience à l'échelle du Pays et des EPCI voisins

L'élaboration de ce premier PCAET et du plan d'actions qui en découle doit permettre avant tout à toute collectivité de s'engager à son échelle dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique engagée au niveau régional.

### 4.1 LE CADRE DE REFLEXION

Un premier travail de projection des ambitions régionales et nationales a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux/régionaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.

- Pour la consommation d'énergie, application des objectifs de réduction par secteur (année de référence 2015)
- Pour la production d'énergie : application des objectifs de production régionales (année de référence 2015)
- Pour les émissions de GES : application des objectifs secteurs des différents budgets carbone prévus dans la Stratégie Nationale Bas carbone (année de référence 2013)

Les projections détaillées ci-après ont servi de base de réflexion pour donner à la Communauté de communes de Haut Vallespir un cadre dans lequel inscrire la structuration de sa stratégie et l'ambition de son plan d'actions.

#### 4.1.1 *Projection des objectifs « Territoire à Energie Positive » à atteindre*

Concernant cette problématique, le choix a été fait de s'intéresser spécifiquement au scénario de la Région Occitanie « Région à Énergie Positive » (REPOS) :

- Il présente des objectifs plus ambitieux à échéance 2030 par rapport aux objectifs de la Loi Transition énergétique (-25% contre -20% dans la LTE) et permet de positionner d'emblée le territoire sur un scénario ambitieux
- La déclinaison sectorielle permet une description plus fine des leviers à actionner.

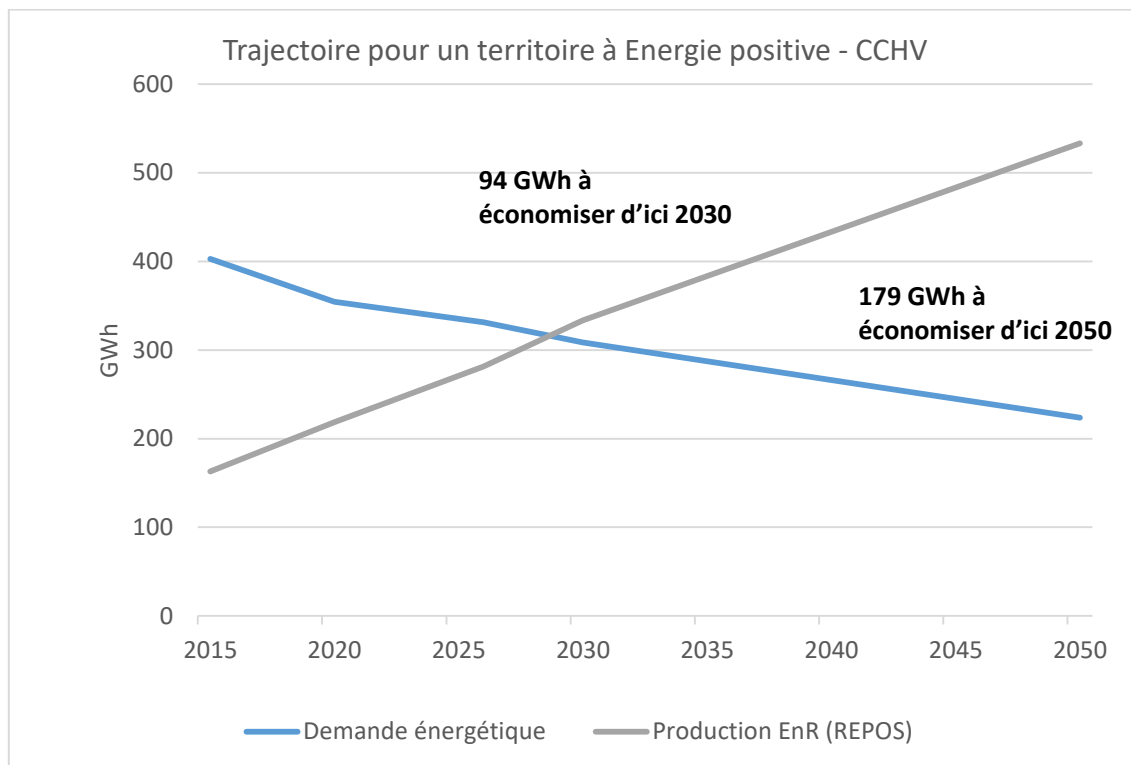
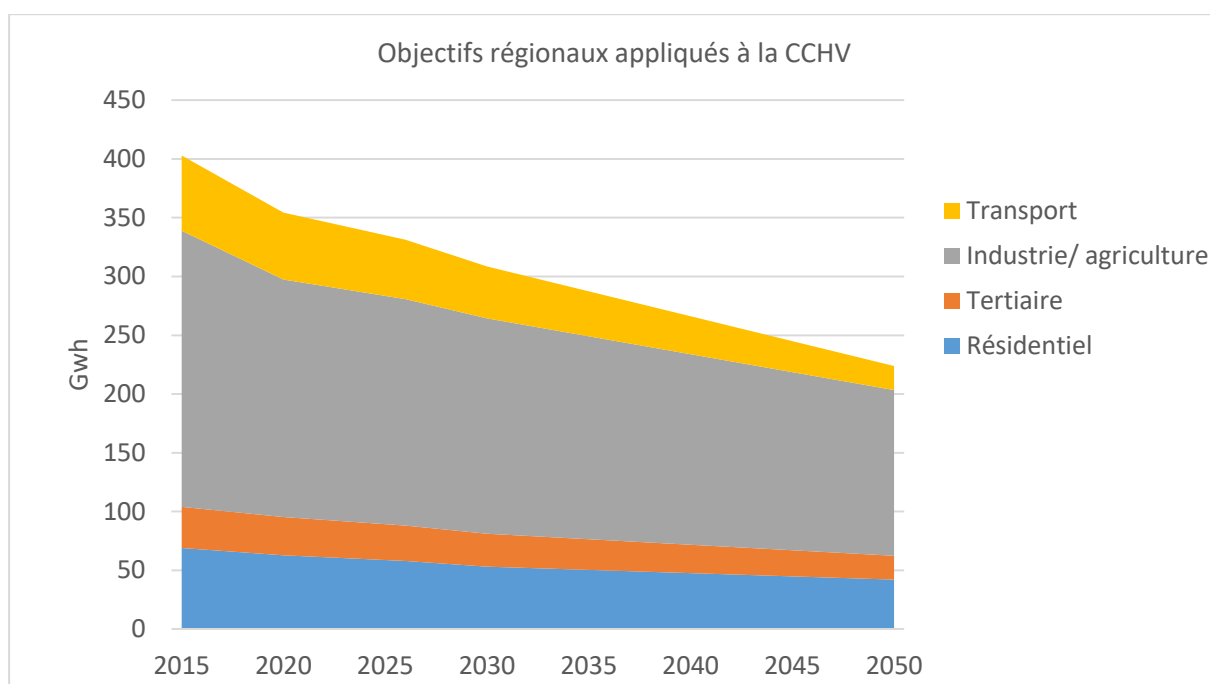


Figure 9 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire

La production d'énergie déjà conséquente du territoire permet au territoire de disposer d'une « longueur d'avance » face aux objectifs régionaux. Ainsi, le territoire pourrait devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) avant 2030.

Le scénario REPOS est décliné par secteur pour quantifier les efforts à réaliser et pouvoir apprécier leur faisabilité sur le territoire :



La traduction des objectifs régionaux appliqués au profil énergétique du territoire permet d'obtenir les résultats suivants :

	2030		2050	
	Réduction en GWh	Part sectorielle	Réduction en GWh	Part sectorielle
<b>Résidentiel</b>	<b>16</b>	<b>-23%</b>	<b>27</b>	<b>-39%</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>7</b>	<b>-20%</b>	<b>15</b>	<b>-42%</b>
<b>Industrie/ agriculture</b>	<b>52</b>	<b>-22%</b>	<b>94</b>	<b>-40%</b>
<b>Transport</b>	<b>20</b>	<b>-31%</b>	<b>44</b>	<b>-68%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>-23%</b>	<b>179</b>	<b>-44%</b>

Figure 10 : Quantification des objectifs régionaux sur le territoire de la CCHV

#### 4.1.2 Projection des objectifs « Emissions de GES » à atteindre

Le choix s'est ici porté sur les objectifs nationaux de la Stratégie Bas Carbone (SNCB) puisque les scénarii régionaux de réduction des émissions par secteurs sont en cours d'élaboration.



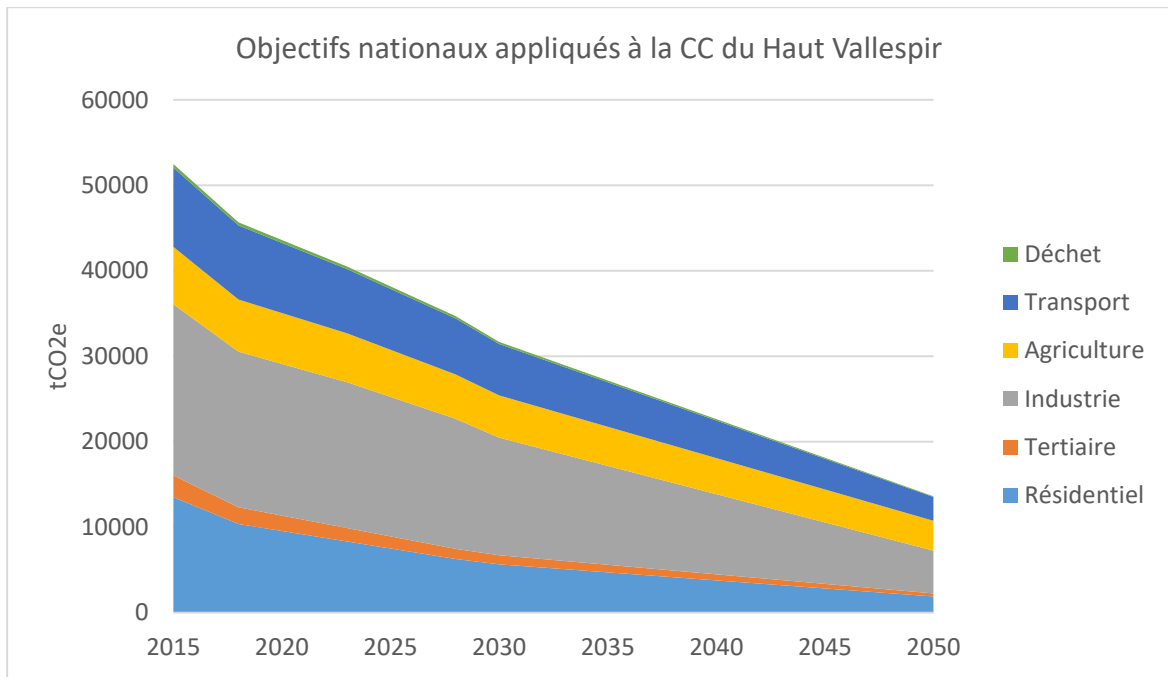


Figure 11 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC du Haut Vallespir

La traduction des objectifs régionaux appliqués au profil énergétique du territoire permet d'obtenir les résultats suivants :

	2030		2050	
	Réduction en tCO2e	Part sectorielle	Réduction en tCO2e	Part sectorielle
Résidentiel	7630	-56%	11620	-86%
Tertiaire	1440	-56%	2189	-86%
Industrie	5730	-29%	15020	-75%
Agriculture	1680	-25%	3223	-48%
Transport	3070	-33%	6500	-70%
Déchet	150	-37%	320	-80%
<b>TOTAL</b>	<b>19710</b>	<b>38%</b>	<b>38873</b>	<b>74%</b>

Figure 12 : Quantification des objectifs SNCB sur le territoire de la CCHV

## 4.2 OBJECTIFS AJUSTES AU TERRITOIRE

---

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux et régionaux mène donc à l'élaboration de scénarii qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini.

Un travail de croisement entre les atouts et contraintes du territoire ainsi que la quantification du plan d'actions ont permis de proposer un ajustement des objectifs pour le territoire.

Le travail a été réalisé secteur par secteur et a permis notamment de positionner le territoire en fonction d'une part de ses potentiels d'actions et de réduction du territoire et d'autre part de la maturité des projets et de l'expérience de l'EPCI.

Sur cette base, elle s'est positionnée sur les objectifs suivants à l'horizon 2030 (année de référence 2013) :

Thème	Objectif CCHV	Objectif national/ régional
Maîtrise de la demande en énergie	- 19%	- 23%
Emissions GES	- 29%	-38%
Production d'Énergies renouvelables	+ 32 GWh	Multiplier par 2 (+ 163 GWh)

La Communauté de communes du Haut Vallespir a choisi de concentrer ses efforts (technique et financier) sur la production d'énergie locale. Cette volonté s'appuie sur les nombreux projets et réflexions en cours sur le territoire (chaufferies bois, réseau de chaleur) ainsi que le projet innovant de création d'un point de production multi énergie à Prats de Mollo.

D'autre part, les marges de manœuvre dont dispose la collectivité notamment sur le secteur des transports est très limitée au vue notamment des efforts qu'elle a déjà déployés en la matière : mise en œuvre du Transport à la demande dont l'efficacité est encore faible, ....

Ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut s'engager des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (pistes cyclables, évènement de sensibilisation, ...), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, ...)

Un bilan sera ainsi réalisé à mi-parcours afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions. La collectivité pourra ainsi ajuster son action.

Les ambitions sur lesquelles reposent les objectifs du PCAET de la CC du Haut Vallespir sont les suivants :

Thème	Ambition / objectifs
Résidentiel	Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de <b>30 logements par an</b> .
Transports	Inciter à la pratique du covoiturage Optimiser l'utilisation des transports en commun existants Amélioration de l'efficacité énergétique des transports (20% du parc d'ici 2025) Développer les circuits courts pour limiter les transports de marchandises
Tertiaire	Réduire la consommation du patrimoine public (20% de gain énergétique minimum) Faciliter la rénovation des commerçants et des entreprises implantées dans les zones d'activités
Agriculture / Industrie	Accompagner à la mise en place de pratiques/process plus respectueuses de l'environnement (sylvopastoralisme)

#### 4.2.1 Objectifs de production d'énergie renouvelable

La CCHV a retenu un objectif de développement en lien avec les objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique à l'horizon 2030.

Thème	Objectif CCHV	Objectifs nationaux	Objectif régional
Production d'Énergie renouvelables	+ 32GWh	Déjà atteint	Multiplier par 2 (+ 163 GWh)
% d'EnR dans la consommation	60%	32%	101%

Figure 13 : Positionnement de l'ambition du territoire sur la production d'énergie renouvelable par rapport aux objectifs régionaux et nationaux

La part de couverture d'énergie renouvelable prend en compte des gains énergétiques réalisés en parallèle. (324 GWh consommés en 2030)

Plusieurs éléments sont cependant à prendre en considération dans ce choix :

- La filière bois énergie est fortement mise en avant dans le programme du PCAET et constitue une ressource indéniable pour le territoire
- Un projet sur Prats de Mollo devrait permettre de travailler sur plusieurs filières : photovoltaïque, bois, méthanisation, ...

	2013	2021	2025	2026	2030	2050
Production EnR (en GWh)	163	170	182	185	195	245
Couverture de besoins	40%	45%	51%	53%	59%	100%
Puissance à installer (en GWh)		7	19	22	32	82
Conversion <b>en m<sup>2</sup></b> de panneau solaire (à titre informatif)		40472	111061	128708	187531	484420
<b>Nombre de toitures</b> équipées (à titre informatif)		2300	5370	7010	8240	24130

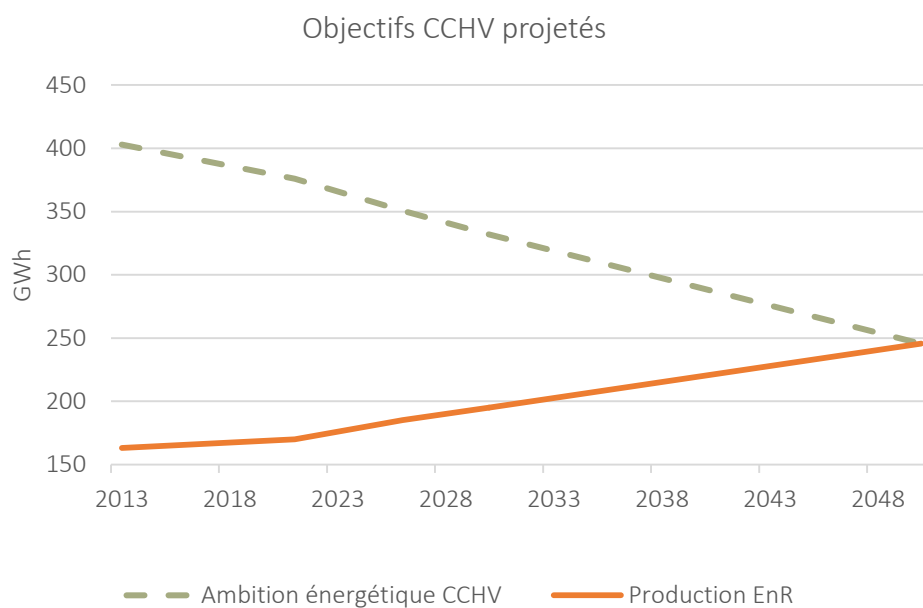


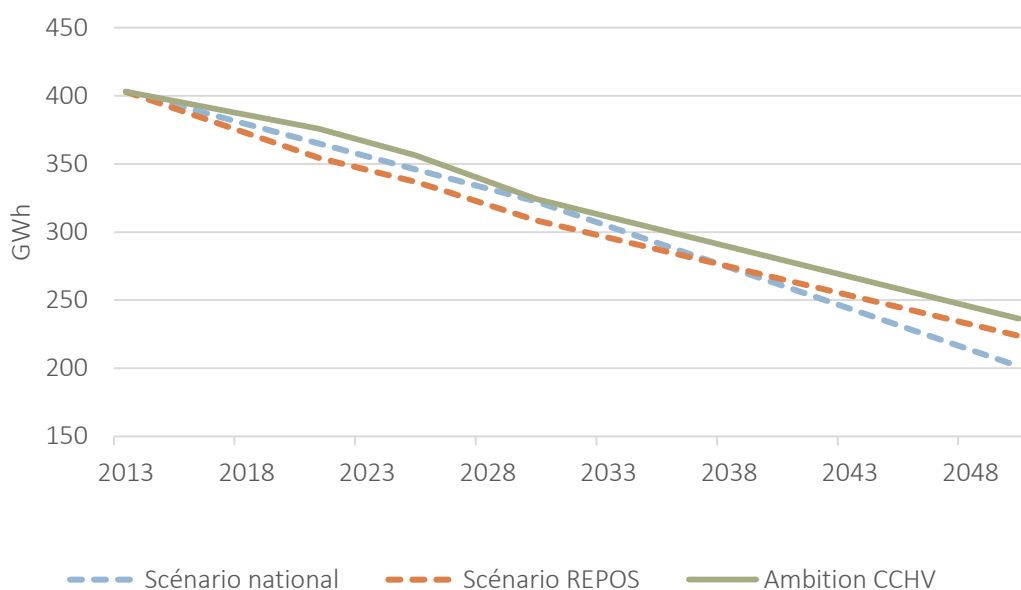
Figure 14 : Objectifs de production d'énergies renouvelables sur les horizons réglementaires et leurs projections par rapport à la consommation d'énergie finale du territoire

#### 4.2.2 Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs par rapport aux ambitions régionales et nationales.

objectifs CCHV ajustés (réf. 2013)	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-7%	<b>-11%</b>	-14%	-25%	-52%
Tertiaire	-4%	<b>-9%</b>	-11%	-19%	-43%
Industrie/ agriculture	-7%	<b>-12%</b>	-13%	-17%	-35%
Transport	-7%	<b>-13%</b>	-15%	-23%	-52%
<b>TOTAL</b>	<b>-7%</b>	<b>-12%</b>	<b>-13%</b>	<b>-19%</b>	<b>-41%</b>
<i>Rappel objectifs REPOS</i>	-12%	<b>-16%</b>	-18%	-23%	-44%

## Objectifs CCHV projetés



	2021	2026	2030	2050
Scénario national (LTE)	-	-	-20%	50%
Scénario REPOS	-12%	-18%	-23%	-44%
Scénario CC HV	-7%	-12%	-19%	-41%

Figure 15 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les consommations d'énergie

Les efforts du territoire tendent vers les positionnements régionaux et nationaux sans pour autant les atteindre.

Il est important de rappeler que le profil énergétique du territoire est fortement dépendant des consommations du secteur industriel (plus de la moitié des consommations). Au-delà des efforts de sobriété qui pourraient être menées par le secteur, l'efficacité des process notamment est inhérente aux évolutions technologiques (notamment dans le secteur d'activité de la fabrication de papier et de carton).

D'autre part, le territoire dispose de peu de leviers sur la mobilité du territoire sur lesquels il peut avoir un réel impact. Son objectif premier est bien d'attirer une population en valorisant des activités économiques locales viables.

Enfin sur le secteur du résidentiel, le territoire a une forte part de résidence secondaire plus difficile à mobiliser en termes de rénovation thermique.

### 4.2.3 Objectifs de réduction des émissions GES

Les objectifs visés sur les émissions de GES sont corrélés à la quantification des réductions de consommations d'énergie.

Année de ref 2013	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-17%	<b>-25%</b>	-28%	-41%	-82%
Tertiaire	-12%	<b>-15%</b>	-21%	-34%	-77%
Industrie	-10%	<b>-18%</b>	-19%	-24%	-44%
Agriculture	-8%	<b>-8%</b>	-10%	-20%	-40%
Transport	-8%	<b>-18%</b>	-21%	-30%	-63%
Déchet	-12%	<b>-16%</b>	-18%	-35%	-75%
<b>TOTAL</b>	<b>11%</b>	<b>-18%</b>	<b>-21%</b>	<b>-30%</b>	<b>-59%</b>
<i>rappel objectifs SNCB</i>	-19%	-27%	-29%	-38%	-74%

Figure 16 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les émissions GES

Ils permettent d'inscrire le territoire dans les trajectoires visées à la fois au niveau national (SNCB) à l'horizon 2050.

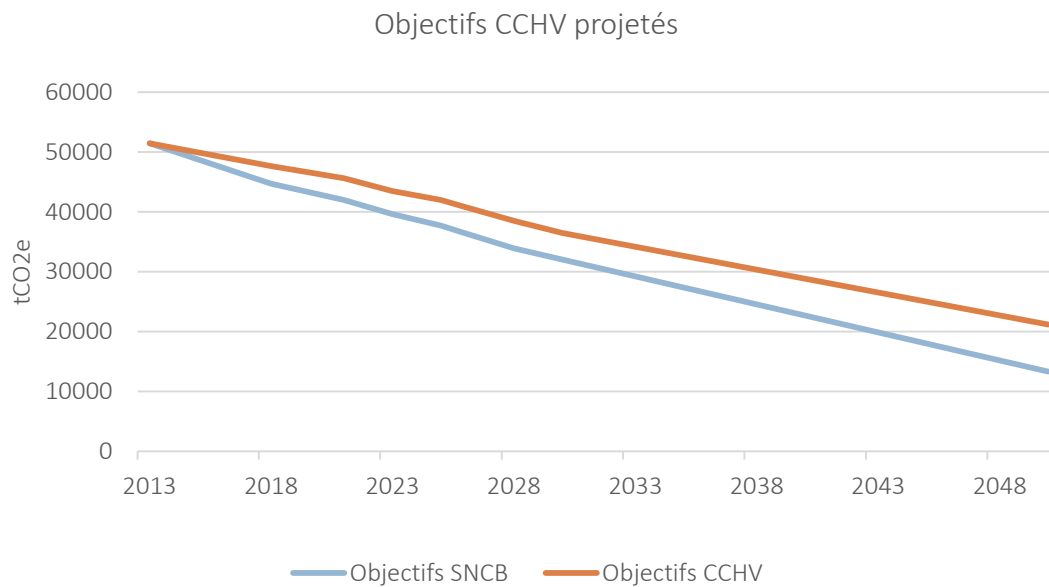


Figure 17 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs nationaux

## 5 CONCERTATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### 5.1 SENSIBILISATION ET CONCERTATION DES ACTEURS

---

#### Formation de l'ensemble des élus et agents

Le Pays a invité tous les élus et agents de toutes les communes du territoire à venir participer à la session de formation "Plan Climat Air Energie Territorial" organisée par l'ADEME le 29 mars 2018.

L'objectif de la formation était de leur apporter les éléments de compréhension nécessaires pour appréhender la construction et la mise en œuvre d'un PCAET de façon concrète. Ainsi, les enjeux et les opportunités pour notre territoire ont été présentés à la **trentaine de participants**, ainsi que les réponses qui pouvaient être apportées localement, via des exemples d'actions. De plus, David Gener, Administrateur de la Régie de Prats-de-Mollo-La Preste est venu exposer l'ambitieux projet du village de devenir autonome énergétiquement d'ici 5 ans.

#### Forum de concertation :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes du Haut Vallespir a organisé un forum ouvert à tous (élus, agents, acteurs socio-professionnels, citoyens, etc.) le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la médiathèque d'Amélie-les Bains.

Chaque participant a été invité à débattre autour de quatre problématiques :

1. Comment repenser la mobilité sur le territoire ? Vers une mobilité décarbonée
2. Comment améliorer la performance énergétique du bâti ? Vers un bâti passif
3. Comment engager l'économie dans la transition énergétique ? Vers une économie plus locale et plus durable
4. Comment anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique ? Vers un territoire résilient

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à contribuer à la construction d'un plan d'actions réaliste sur le territoire.

Pour chaque problématique et sur la base de la traduction des objectifs régionaux, les participants ont ainsi cherché à identifier :

- Les constats / problématiques / freins propres à la thématique sur le territoire
- Les points forts, actions engagées par les uns et les autres pouvant présenter un point d'appui pour aller plus loin sur la thématique

- Des propositions d'actions pour engager la transition énergétique, écologique et climatique sur le territoire

Ce forum a réuni une vingtaine de participants et a fait émerger de nombreuses propositions. Les comptes rendus de ces temps d'échanges ont, par la suite, été partagés avec les participants mais ont aussi été communiqués aux acteurs invités au forum afin qu'ils puissent faire remonter leurs propositions sur la base du compte-rendu.

### **Implication des communes membres dans la démarche :**

L'implication des communes membres de la CC Haut Vallespir dans l'élaboration du PCAET a fait l'objet d'une attention particulière, d'autant plus que certaines communes mènent déjà des actions en faveur de la transition énergétique.

3 des 14 communes du Haut Vallespir ont défini un élu et un agent référents Plan Climat, en plus de l'élu membre de la commission communautaire Développement Durable.

L'ensemble des communes membres, élus et agents ont été invités à participer à une formation Plan Climat proposée par l'ADEME, dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET dont a bénéficié la collectivité par l'intermédiaire du Pays, lauréat de l'appel à projet « Territoires engagés pour la Transition Energétique ».

Enfin, un questionnaire a également été remis à toutes les communes situées sur le Pays afin de faire un état des lieux de leurs projets réalisés ou en cours et d'évaluer la dynamique sur les thématiques relatives au PCAET.

L'analyse de ce questionnaire est présentée en annexe.

## **5.2 SENSIBILISATION ET CONCERTATION GRAND PUBLIC**

---

La communauté de communes s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche auprès du grand public via plusieurs médias :

- Son site internet dispose d'une page PCAET annonçant le lancement de la démarche et indiquant les étapes d'élaboration. Une adresse mail dédiée est communiquée pour recueillir les éventuelles contributions.
- Un registre des contributions a été ouvert au siège de la CC Vallespir.
- Presse locale : plusieurs articles ont été diffusés dans L'Indépendant : 3 articles.

### **Questionnaire de concertation :**

Un questionnaire grand public co-élaboré avec le Pays Pyrénées Méditerranée et les 3 autres EPCI du



Pays a été diffusé pour sensibiliser le public, et surtout recueillir les contributions du public au PCAET. Ce questionnaire a été relayé par la CCHV. Au total **377** personnes ont participé

L'analyse est également présentée en annexe

## 6 LE PLAN D'ACTION DU PCAET

### 6.1 STRUCTURATION

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2019-2025).

L'objectif de la mise en œuvre du premier PCAET de la collectivité s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le CC du Haut Vallespir. D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de renforcer la communication et l'animation du territoire afin de poursuivre le travail en synergie avec les acteurs du territoire

Le programme a été structuré autour des 6 thématiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire et se compose de 18 axes opérationnels déclinés autour de 33 actions.

Orientations stratégiques / Axes opérationnels	N°	Actions
<b>Vers un territoire à énergie positive</b>		
Devenir territoire référence dans le déploiement du bois énergie	1	Accompagner les collectivités (du Pays notamment) à l'implantation de chaufferies et réseaux bois énergies
Poursuivre le déploiement pour devenir Territoire à Energie Positif en 2050	2	Encourager le déploiement des équipements de production d'énergies renouvelables notamment le bois énergie (chaudière et réseaux de chaleur) et photovoltaïque
	3	Expérimenter des projets innovants en matière de partage de l'énergie
<b>Par un développement local durable</b>		
Favoriser le développement des circuits courts pour induire la relocalisation des activités économiques	4	Développer des outils numériques pour valoriser/ informer / inciter en s'appuyant sur le déploiement de la fibre
	5	Identifier les filières de matériau biosourcés à développer/ à soutenir
	6	Favoriser les circuits courts et l'alimentation durable
Valoriser les ressources forestières du territoire	7	Mobiliser l'ensemble des parties prenantes du secteur
	8	Equiper le territoire des outils nécessaires à la structuration d'une filière bois viable
	9	Gérer les espaces forestiers pour améliorer la séquestration carbone
Favoriser le développement de filières de BTP locales	10	Améliorer la diffusion des informations en valorisant par exemple des artisans formés
<b>Un parc bâti performant et vertueux</b>		
Favoriser la sobriété énergétique	11	Communiquer auprès des entreprises et des particuliers
Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés	12	Assurer la lisibilité des informations et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes
	13	Mettre en place des outils pour favoriser la rénovation de tous les bâtiments
	14	Accompagner les communes à diagnostiquer le patrimoine public énergivore et établir un programme de travaux de rénovation
Construire un habitat neuf durable	15	Sensibiliser et informer autour des techniques et des technologies "vertueuses"
	16	Mettre en place voire créer les outils réglementaires et incitatifs nécessaires

Réduire le nombre de ménages en situation de précarité énergétique	17	Guider les ménages en situation de précarité
Une mobilité organisée et partagée par tous		
Faciliter le partage des véhicules / ou développer les services à la mobilité	18	Développer le covoiturage
	19	Proposer la mise en place d'outils facilitant le partage de véhicules
Limiter les déplacements en (re) localisant les lieux de travail	20	Développer les services de proximités
Améliorer et valoriser les infrastructures existantes	21	Développer les itinéraires cyclotouristiques pour valoriser la mobilité touristique verte
Dans un territoire protecteur de ses richesses naturelles		
Sensibiliser à la notion d'adaptation au changement climatique et encourager l'action	22	Communiquer en relayant largement les outils de sensibilisation en faveur de l'adaptation au changement climatique
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	23	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages
	24	Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants (irrigation agricole, eau potable)
	25	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau
	26	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau
Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	27	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
	28	Prévenir les inondations par les cours d'eau
Préserver l'identité nature du territoire	29	Sensibiliser et informer le grand public et particulièrement le jeune public sur la lutte contre le gaspillage et la préservation des ressources
	30	Renforcer le déploiement du sylvopastoralisme
	31	Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale
Piloter, mobiliser, valoriser et évaluer le PCAET		
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	32	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET
Valoriser les actions engagées	33	Mettre en avant les actions exemplaires de CCHV et de ses communes membres

## 6.2 DECLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de plan d'action.

Présentation du contexte de l'action et lien avec les

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier, porteurs, partenaires

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

« Suivi et Évaluation » et « Gains attendus »

ORIENTATION		Devenir une collectivité moteur sur le plan de la mobilité		
ACTION N° :		Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables		
DESCRIPTION				
Descriptif/ contexte	Depuis 2013, le territoire se positionne comme exemplaire et innovant sur la question des déplacements, avec la mise en place d'un Schéma de Mobilités Durables qui s'appuie sur la <del>véloroute</del> voie verte. Ce Schéma de Mobilités Durables à vocation à modifier les habitudes de déplacement des habitants et touristes du territoire. Cela inclut également le changement de comportement des élus et agents des collectivités locales pour leur déplacements professionnels en particulier.	Effets sur : <input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de l'énergie GES <input type="checkbox"/> ENR <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation		
Objectifs visés/ Résultats attendus	Faire évoluer les pratiques de déplacements. Tester des expériences novatrices en vue de leur appropriation à différentes échelles et dans différentes collectivités. Réduire l'usage de la voiture en « solo ». Réduire les consommations d'énergie et les sources de pollution des collectivités locales.	Etat d'avancement : <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé / programmé <input type="checkbox"/> Planifié / en attente <input type="checkbox"/> Non démarré		
MISE EN ŒUVRE				
	Étapes opérationnelles	Calendrier	Porteur / Partenaires	
	Réaliser un retour d'expérience des actions innovantes auprès des communes membres et des territoires voisins	2019 - 2026	- CCV : communes membres - PPM - ADEME	
	Poursuivre le changement de comportement vis-à-vis des déplacements professionnels de la CCV et de ses communes membres	2019 - 2026		
ORGANISATION OPERATIONNELLE				
	Référent politique	Référent technique		
	- CCV : Marc de BESOMBES SINGLA - Communes : Membres de la commission communautaire Développement Durable	- CCV : Odessa ROITG - Communes : Responsables des services techniques		
DETAILS DES COÛTS PREVISIONNELS				
	Coût prévisionnel (HT) <small>(Dépense Fonctionnelle et Investissement)</small>	Source de financement <small>(Budget, Impact, subventions, ...)</small>		
		ADEME, Conseil Départemental, Région, Europe, Etat (DETR, FSIL)		
SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de partages d'expérience ou de visites sur site - Nombre d'actions exemplaire à destination des déplacements professionnels des élus et agents des collectivités locales			
Indicateurs de résultats	- Enquêtes qualitatives auprès du grand public			
Impacts environnementaux	-			
Mesures ERC	-			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	État initial (2015)	Gains attendus (2023)	État initial (2015)	Gains attendus (2023)

## 7 UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables accompagnée d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ».

La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre.

D'autre part des temps de bilan et d'ajustement seront indispensables pour connaître l'avancée des objectifs et prendre les décisions technique et politique afférentes.

### 7.1 SUIVI ET EVALUATION PARTAGEE

Ce travail de suivi sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés ;

Pour réaliser ce suivi, la CC du Haut Vallespir a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès de chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil Excel

Thématique	n° action	Orientations stratégiques	Actions associées	SERVICE PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2018	2019	2020	2021	2022	2023			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
La sobriété énergétique du patrimoine bâti	1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public	Mettre à disposition des communes Accompagner les communes		X	X	X	X				129000			
	1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine	Animer la sensibilisation et relayer l'information sur le territoire:		X	X	X	X	X						
			Proposer une action d'information/sensibilisation innovante en Lancer une réflexion sur la faisabilité		X	X	X	X	X						
	1.3	Accompagner des acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production	Identifier et cibler les acteurs du territoire pour bénéficier du dispositif de la CCI : caves coopératives, groupement de petits commerçants => Visite énergie entreprises												
1.4	de réseau pour identifier et prévenir	Déployer l'information au niveau de organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire / SLIME validé sur tout le territoire													

Le tableau de bord sera étoffé et alimenter progressivement. Il a vocation devenir un outil de pilotage de la démarche

## 8 TABLE DES FIGURES

---

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013, source ; CITEPA format Plan Climat .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 2 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie.....	8
Figure 3 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS.....	9
Figure 4 Profil des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCHV, par secteur d'activités en 2015, en %. Source : ATMO Occitanie .....	16
Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCHV par poste, en tco2e, Source : BGES CCHV, 2017 .....	17
Figure 6 Emissions de polluants atmosphériques par habitant sur le territoire de la CCHV, en kg/hab., Source : Atmo Occitanie .....	18
Figure 7 Consommation d'énergie finale par type d'énergie et par secteur en 2015, en %, Source : Bilan OREO.....	19
Figure 8 : Evolution des températures moyennes annuelles par rapport à la référence, à Perpignan, période 1961-1990, données Météo France .....	20
Figure 9 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire .....	23
Figure 10 : Quantification des objectifs régionaux sur le territoire de la CCHV .....	24
Figure 11 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC du Haut Vallespir .....	25
Figure 12 : Quantification des objectifs SNBC sur le territoire de la CCHV .....	25
Figure 13 : Positionnement de l'ambition du territoire sur la production d'énergie renouvelable par rapport aux objectifs régionaux et nationaux.....	27
Figure 14 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les consommations d'énergie.....	29
Figure 15 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les émissions GES .....	30
Figure 16 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs nationaux .....	30

## 9 ANNEXES

---



95% des personnes interrogées perçoivent des dérèglements climatiques sur leur territoire, qui se manifestent majoritairement par une évolution de la saisonnalité (décalage des saisons et durée des saisons), un changement du rythme des précipitations et par l'évolution des températures ressenties.

**Avez-vous pris des habitudes au quotidien qui permettent de réduire votre impact sur l'environnement ?**

93% du total des répondants indiquent qu'ils ont déjà adopté des pratiques pour réduire leur impact sur l'environnement :

- **au niveau de leur logement** (89% des participants) : en majorité des gestes pour diminuer le chauffage ont été évoqués, puis concernant le tri des déchets, les économies d'eau, l'extinction des lumières et des appareils lorsqu'ils sont non utilisés.
- **lors de leurs achats** (84% des participants) : en priorité via l'achat de produits locaux, en circuits-courts puis bio; une attention particulière est également portée aux suremballages et certains répondant achètent des produits en vrac.
- **sur leur lieu de travail** (75% des participants) : arrêt de l'ordinateur avant de partir du travail, baisse du chauffage, tri des papiers, extinction des lumières.

## 2/LOGEMENT

Près de la moitié des répondants a réalisé ou envisage de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement (16% éventuellement).

¼ des logements sont équipés d'un système de production d'énergie renouvelable, 30% des répondants envisagent d'installer un tel équipement dans leur logement et un peu plus du quart est encore indécis.

Equipements installés en majorité, fonctionnant à partir d'une source d'énergie renouvelable :

1. poêles à bois (59%)
2. panneaux solaires (54%),
3. pompes à chaleur (36%).

Le frein principal selon les personnes n'ayant pas équipé leur logement est le coût de l'investissement, et un retour incertain sur l'investissement. Par ailleurs, **un peu plus de la moitié des répondants ne connaît pas les aides financières** existantes pour les travaux de rénovation énergétique ou l'installation d'équipements.

- Il existe plusieurs organismes sur notre territoire qui assurent des permanences et délivrent ce type d'informations. **Améliorer la lisibilité des structures accompagnatrices et favoriser la diffusion d'informations sont les actions à mener en priorité afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique et la production d'énergie renouvelable auprès des particuliers.**

Une autre raison évoquée par les personnes interrogées sur les équipements renouvelables est l'impossibilité d'équiper leur maison en raison des règles des Bâtiments de France et des restrictions dans les Plu communales.



### 3/ MOBILITE

81% des personnes interrogées utilisent la voiture (essence ou diesel) pour leurs trajets quotidiens. Près de la moitié des répondants font aussi de la marche à pieds et ¼ se déplacent à vélo.

15% des personnes interrogées pratiquent le co-voiturage, 10% prennent le bus et 8% le train.

5.5% des répondants possèdent une voiture électrique ou hybride. Enfin, le système de voiture en autopartage (voiture en libre-service – système de location) n'est pas un moyen utilisé (1 seule personne ayant coché ce choix) mais ce service n'est quasiment pas proposé sur notre territoire.

A la vue des réponses (très forte intermodalité), on peut cependant se questionner sur la compréhension de la question et supposer que les participants ont répondu de manière générale et non pour leurs trajets quotidiens.

- Il serait Intéressant de refaire une enquête dans 6 ans pour étudier les évolutions sur le moyen de transport utilisé.

Bien que la voiture soit le principal mode de transports, **80% des personnes essaient tout de même de réduire l'impact de leurs déplacements**, notamment en regroupant ces derniers (63%), puis en favorisant les commerces et les activités de proximité (42%) pour réduire les trajets. Le télétravail n'est pas une pratique encore très développée. (Seulement 8% des personnes interrogées le pratique)

Les freins les plus souvent cités à la réduction de l'utilisation des véhicules sont :

- **Insuffisance des transports en commun** : pas assez de de ligne ; pas assez de fréquence ; horaires qui ne sont pas compatibles avec les horaires de départ des trains ou inadaptés aux horaires de travail ; absence de transport le soir pour des sorties cinéma, spectacles, créneaux ; arrêts trop espacés, pas de possibilité de prendre le vélo dans les bus
- **Les déplacements à vélos ne sont pas sécurisés** dans certaines villes/villages et plus de pistes cyclables doivent être aménagées
- **Les distances à parcourir** hors village et l'isolement de certains villages notamment dans le Haut-Vallespir
- **Manque de commerce et service de proximité** qui implique d'allonger ses déplacements
- **Absence ou presque de transports à la demande**
- **Difficultés pour trouver des personnes pour faire du co-voiturage**

*Extraits de réponses :*

*« Pas assez de bus et de train sur la Côte Vermeille, les horaires ne correspondent pas à ceux qui travaillent en saison et qui terminent après 20h »*

*« J'habite à 60km de la gare, à Saint Laurent de Cerdans, et aucun bus ne sont calés avec les horaires des TGV pour Paris. Supermarché et essence loin aussi »*

## 4/ DECHETS :

La problématique des déchets est une thématique bien intégrée dans les pratiques quotidiennes des répondants car seulement 1% d'entre eux n'ont pas adopté de gestes particulier.

En matière de gestes adoptés pour réduire les déchets et/ou favoriser leur valorisation, les pratiques les plus utilisées par les répondants sont :

- Le tri : 94% des répondants
- L'apport en déchetterie ou en point de recyclage des éléments ne pouvant être mis à la poubelle (déchets, verts ; électroménager, gravats, ampoules, textiles, verre, etc.) : 86%
- Achat de produits ayant le moins d'emballages : 65%
- Le compostage : 59%
- Le réemploi et l'achat de produits reconditionnés : 40%

Dans les autres pratiques, près d'un tiers des personnes ont des poules pour revaloriser les déchets alimentaires.

Extraits d'autres réponses :

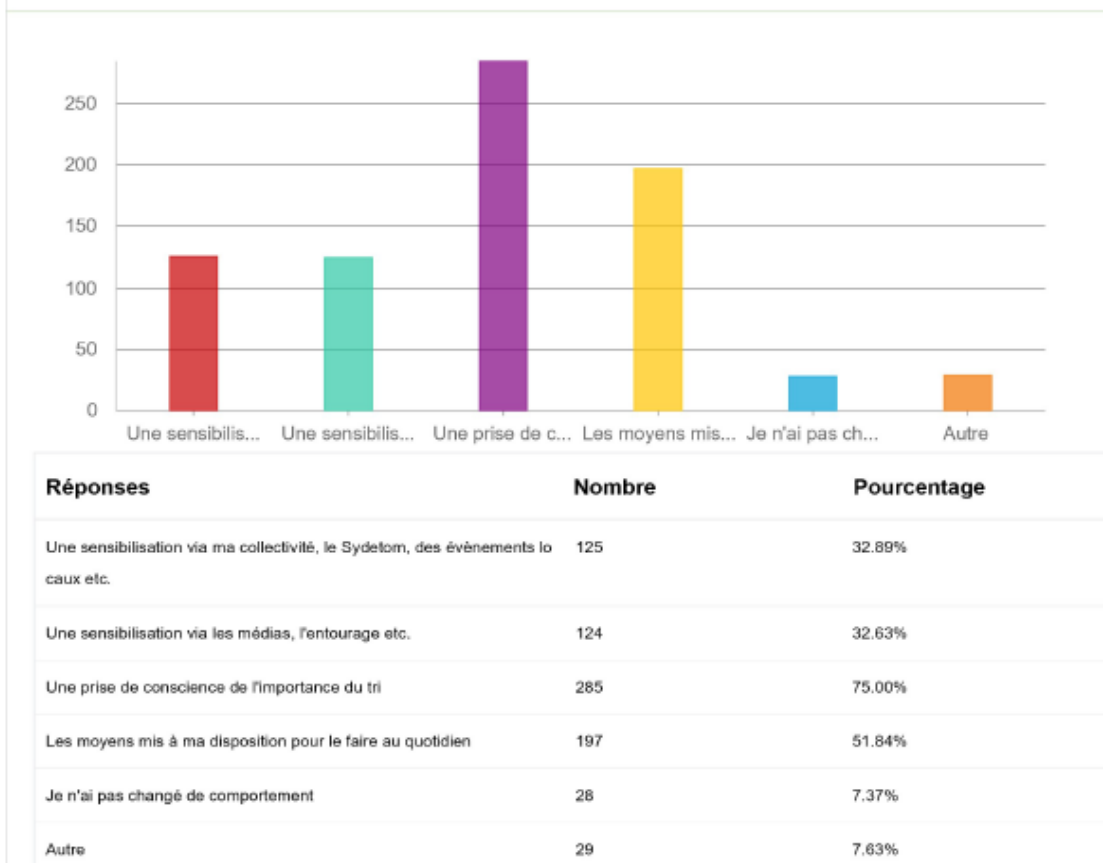
*« J'ai des poules, elles finissent mes restes et ceux des voisins »*

*« Fabrication maison de presque tous les essentiels au quotidien »*

*« Lingette démaquillante lavable/ couche lavable/torchons/cosmétique maison/yaourt maison »*

*« Achat en vrac, don de linge et objets à des associations »*

**Qu'est-ce qui vous a encouragé à changer vos comportements vis-à-vis du tri sélectif et de la réduction des déchets ...**



La majorité des personnes (94%) connaît les consignes de tri, les modes et lieux de collecte sur leur commune (94%) et pour 90% d'entre elles, les déchets à amener en déchetterie.

➔ On peut donc noter, à partir de ces réponses, que la communication est relativement bien assurée.

## 5/ JE CONTRIBUE

Deux questions ouvertes permettaient aux participants d'indiquer plus précisément les pratiques qu'ils menaient au quotidien pour agir en faveur de l'environnement et de proposer des solutions toutes thématiques confondues.

Les réponses à la question sur les pratiques menées au quotidien ont été regroupées par thématiques afin d'identifier les domaines d'actions où les participants œuvraient le plus souvent.

Ainsi, par ordre décroissant, **les thématiques les plus abordées et les pratiques associées citées en majorité** par les participants sont les suivantes :

- **Réduction et valorisation des déchets** : ramassage des déchets dans la nature, tri, réduction des déchets plastiques, compostage, poulailler.

- **Economies d'énergie** : contrôle de la consommation électrique (chauffage, luminaires, appareils performants, etc.) et pas de climatisation.
- **Economies d'eau** : cuves de récupération d'eau de pluie, douches favorisées, installations, mousseurs d'eau, réutilisation des eaux grises pour les toilettes, etc.
- **Mobilité** : déplacements vélo ou en transports en commun, co-voiturage
- **Sensibilisation** : actions de sensibilisation d'autrui via des activités associatives, éducatives ou de voisinage
- **Alimentation** : surtout local et/ou bio
- **Consommation de produits non-alimentaire** : fabrication de produits fait-maison (cosmétiques, produits ménagers, lessive, etc.), suppression des produits nocifs (chimie, de synthèse, insecticide) pour l'environnement, achat de produits d'occasion (vêtements, meubles, etc.), achat en vrac,
- **Biodiversité et jardinage** : pratiques écologiques au jardin (potagers zéro pesticide, paillis, paillage de Bois Raméal Fragmenté, installation de nichoirs, moins d'entretien au jardin et pousse de la flore spontanée, etc.
- **Equipements de productions d'énergies renouvelables** : poêle à bois, capteurs solaires pour l'eau chaude

En complément, des propositions d'actions ont été suggérées par les répondants. Les thématiques les plus abordées touchent la réduction des déchets en priorité, puis la mobilité et la biodiversité, la ressource en eau, les actions de concertation/sensibilisation et les énergies renouvelables, et enfin les actions ayant trait à une consommation plus vertueuse, à l'alimentation et à l'agriculture.

Voici quelques extraits des solutions proposées :

*« Développement de transports en commun, remise en service de lignes SNCF, aménagement d'itinéraires piétons et vélo entre quartiers en ville »*

*« Panneau de prévention de « ne jeter les déchets dehors » et des cendriers mis à disposition dehors aux endroits stratégiques »*

*« Réunions régulières avec les habitants et élus pour développer idées et besoins .... »*

*« La communication, la sensibilisation, comment faire comprendre, partager et adhérer »*

*« Faciliter les "parcours" de rénovation, fournir les établissements publics du territoire en circuits courts. Développer un projet de territoire autour de l'autosuffisance alimentaire. Au carrefour de l'aménagement du territoire, du dev local et du DD. »*

*« Acceptation de la flore spontanée »*

*« Créer ou conserver des espaces verts dans les communes. Les aires de stationnement à l'extérieur des communes »*

*« Philosophie du changement des comportements envers la "survie" de l'humanité / les pratiques de co habitat et de rénovation des centres villes anciens »*

*Les parkings étant limités, développer 3 lignes de bus électriques pour tous autour de Céret pour que tous ne prennent plus leur voiture pour de trop trajet quotidien. Beaucoup de gens travaillent à moins de 3km de chez eux et se déplacent 4 fois par jours en véhicule léger »*

« Coworking en Vallespir et Covoiturage sur le territoire du Vallespir »

« Déplacements doux (pied/vélo), encourager marchés quotidiens de producteur locaux »

« Je souhaiterais que les gens qui ont l'habitude de pratiquer de la décharge sauvage soit davantage punis par la loi et malheureusement sur notre territoire, cette pratique est coutumière. »

« Une fois par mois par exemple un ramassage de tous les détritux, papiers, plastique dans toutes les communes si chacun s'y met ça peut faire une différence sur la pollution qui est partout »

« Encourager la pose de panneaux solaires sur le toit des maisons, de certains bâtiments de services publics ; encourager pose de chauffe-eau solaires ; encourager la couverture des parkings de grande surface avec panneaux solaires »

**Pour conclure, les raisons qui inciteraient les personnes interrogées à s'engager davantage dans la transition énergétique et écologique sont les suivantes :**

1 : Avoir accès à des informations sur les aides financières ou les gains budgétaires des actions

2 : S'inscrire dans une dynamique collective, faire partie d'un réseau et échanger avec les autres intéressés

3 : Comprendre les bénéfices de leurs actions

4 : Bénéficier d'un accompagnement pour adopter de nouvelles pratiques

**Typologie des personnes ayant répondu à l'enquête :**

- 57% de femmes et 43% d'hommes
- Tranche d'âge :
  - o 56 à 70 ans : 34%
  - o 41-55 ans : 32%
  - o 18-40 ans : 26%
  - o 71 ans et plus : 8%
  - o Moins de 18 ans : 0%

Très peu d'étudiants ont répondu à l'enquête (1.3%). En majorité, employé (29%) ou retraité (27%)> cadres > professions libérales > autres.

89% des personnes interrogées résident sur le PPM mais seulement 49% y travaillent. (14% travaillent à Perpignan et 12% des répondants travaillent sur la commune de Céret).

## Enquête des Initiatives territoriales sur le Pays Pyrénées Méditerranée

Les objectifs nationaux et régionaux ne seront atteints que par une implication locale forte. Les collectivités sont au cœur de la lutte contre le changement climatique et du développement de la maîtrise de l'énergie :

- Par leur responsabilité du service public de distribution de l'énergie,
- Par les décisions prises en matière d'aménagement (les modes de transports, les types d'habitat, etc.) qui influent sur le volume des émissions de gaz à effet de serre,
- Par la gestion de leur patrimoine et leurs compétences
- Par leur rôle de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et autres acteurs du territoire.

Selon l'ADEME, les collectivités émettent environ 12% des émissions nationales de GES, soit une soixantaine de millions de tonnes équ.CO2 par an.

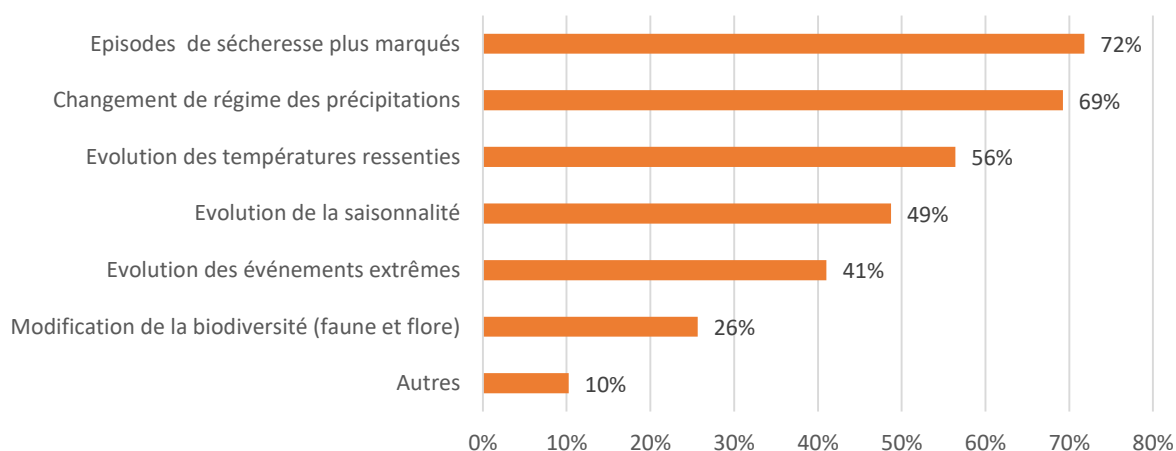
Il est donc indispensable qu'une stratégie locale résolue et continue soit définie.

Le Pays et les 4 Communautés de communes se sont appuyés sur un questionnaire pour établir un état des lieux des actions des communes et identifier leurs attentes pour le PCAET. Un peu plus des 2/3 des communes du Pays ont répondu à l'enquête. **L'analyse suivante porte ainsi sur les réponses des 39 communes ayant répondu.**

### 1/ PERCEPTIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**92% des communes perçoivent des dérèglements climatiques** qui se manifestent, sur leur territoire, majoritairement par des épisodes de sécheresse plus marqués et par un changement du régime des précipitations.

#### Manifestations du changement climatique



Dans « Autres », nous retrouvons des conséquences de ce changement climatique telles que le tarissement de puits multi-centennaires.

Pour les communes interrogées, **la pénurie d'eau** liée à la hausse des températures et aux changements de régime des précipitations et l'impact que cela peut avoir sur les usages de l'eau apparaît comme le **risque majeur**.

L'inquiétude concerne en second lieu les risques en termes de sécurité civile (dégâts matériels dus aux événements climatiques extrêmes) et les risques sanitaires.

## 2/ CONSOMMATIONS ENERGETIQUES :

### ➔ PATRIMOINE BATI

**Plus de la moitié des communes interrogées ont mis en place un système de suivi des consommations énergétiques.** Pour 4 communes, le projet est en cours ou à l'étude. Un quart des communes reste sans système de suivi.

Près de la moitié des communes ont leur **facture d'énergie à la baisse**, ce qui est encourageant. Pour presque la totalité d'entre elles, cette baisse est due à des travaux spécifiques sur le bâti (**meilleure isolation** par exemple) et à un **changement d'équipement** de chauffage ou d'éclairage.

Un quart des communes ont vu leur consommation d'énergie augmenter, liée en majorité par une évolution des surfaces de bâtiments.

**Près de la moitié des communes interrogées prévoient des travaux d'isolation d'un ou de plusieurs bâtiments communaux**, majoritairement des toitures et des vitrages et 17% s'interrogent.

### ➔ GESTION DE L'ECLAIRAGE

La **très grande majorité des communes (85%) ont pris des mesures d'optimisation du fonctionnement de l'éclairage** et notamment de l'éclairage public (82%), de l'éclairage des bâtiments (51%) et enfin de l'éclairage des stades (10%).

82% des communes ont installé des LED sur l'éclairage public et la moitié sur un ou plusieurs bâtiments communaux.

**16 communes réduisent l'éclairage la nuit à partir d'une certaine heure et 9 ont fait le choix de l'extinction totale de l'éclairage public.**

## 3/ MOBILITE :

**10 communes possèdent au moins 1 véhicule électriques** et 8 communes des Vélos à Assistance électrique.

Les agents de 5 communes pratiquent le co-voiturage.

Parmi les communes qui ont répondu, **15 communes sont traversées au moins par une piste cyclable.** L'aménagement est en cours de réalisation pour 3 communes et 4 en projet. Le territoire est plutôt maillé par les chemins piétonniers (28 communes)

77% des communes ne disposent pas d'aire de co-voiturage. Seulement 4 communes en possèdent mais **5 communes ont le projet d'aménager un espace dédié.**

**19 communes ont aménagé des zones de partage** (piétons, voitures, vélos) limitées à 20 km/h.

**6 communes** ont réservé des **zones/quartiers strictement pour les piétons.**

2 communes ont mis en place un « pedibus » (ou « car à pattes »). Le dispositif est en cours de réflexion sur 3 autres communes du territoire.

#### **4/ ENERGIES RENOUVELABLES**

**Près d'un quart des communes possèdent des bâtiments équipés d'un système de production d'énergie renouvelables** (en majorité des panneaux photovoltaïques pour l'électricité et des panneaux solaires thermique et des chaudières bois pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire). Une commune possède un système via la géothermie et une autre fonctionne grâce à l'hydroélectricité.

**Plus de la moitié des communes interrogées (24 communes) sont intéressées par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments et un quart sont indécises.**

**5 communes envisagent/sont en train de monter un projet citoyen.**

#### **5/ URBANISME :**

14 communes (35%) ont initié une réflexion liée au changement climatique et à l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans leurs documents et projets d'urbanisme. (PLU, etc.)

#### **6/ PARTICIPATION/SENSIBILISATION**

Un peu plus de la moitié des communes interrogées mettent en place régulièrement des événements ou des campagnes d'informations et de sensibilisation sur des thèmes du développement durable.

**Près d'un tiers des communes ont mis en place des instances de participation citoyenne** abordant ces thèmes (conseils des jeunes, commission extra-municipales, etc.).

A la question ouverte « Souhaitez-vous mettre en avant d'autres actions possibles par la collectivité en faveur du développement durable ? », il y a eu un problème de compréhension de la question, les réponses étant presque toutes tournées à l'affirmatives mais peu de description des projets a été faite.